

Québec, le 31 août 2020

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai bien reçu la question inscrite au feuillet par la députée de Verdun, M^{me} Isabelle Melançon, concernant le soutien offert aux festivals et événements culturels.

Comme vous le savez, l'annulation des festivals ainsi que des événements publics culturels prévus sur le territoire québécois jusqu'au 31 août 2020 a été ordonnée dans le cadre de la crise de la COVID-19. Précisons toutefois que cette interdiction a été levée le 5 août dernier afin de permettre les événements regroupant un maximum de 250 visiteurs par site.

Annoncé le 1^{er} juin 2020, le Plan de relance économique du milieu culturel prévoit une somme de 5,9 M\$ dédiée à la mise en œuvre de mesures de soutien spécifiques à cette clientèle. Entièrement consenti à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), ce montant permettra la bonification des programmes d'aide existants ainsi que le déploiement d'appels à projets spéciaux. Ainsi, les festivals et événements seront épaulés dans l'adaptation de leur modèle d'affaires au contexte actuel ainsi que dans le développement de nouveaux projets. Soulignons également que cette somme supplémentaire double l'enveloppe budgétaire de la SODEC dédiée à cette clientèle par rapport au soutien accordé lors de l'exercice 2019-2020.

Il est important de noter que le Plan de relance économique du milieu culturel comprend également des mesures multisectorielles en fonction desquelles les festivals et événements pourraient bénéficier d'une aide financière. Celles-ci incluent notamment le soutien aux initiatives ponctuelles de production et de diffusion de spectacles vivants originaux et distincts de l'offre habituelle des organismes ainsi que l'appui à la diffusion et à la transformation numérique.

... 2

De plus, le programme Soutien temporaire au fonds de roulement – COVID-19, annoncé en mars dernier, dispose d'une enveloppe de 100 M\$ et vise quant à lui à épauler les entreprises culturelles présentant une situation financière précaire ou des difficultés en raison de la COVID-19 par le biais de prêts à taux avantageux.

Enfin, rappelons qu'une grande partie des festivals et événements soutenus par la SODEC et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ont reçu jusqu'à 90 % de la subvention prévue pour l'exercice 2020-2021 et pourront la conserver et l'utiliser pour couvrir des dépenses admissibles à l'intérieur des programmes, et ce même si l'événement a dû être annulé en raison de la COVID-19.

Soyez assuré que le gouvernement du Québec est bien au fait de l'apport des festivals et événements à la promotion et à la diffusion de la culture québécoise.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



NATHALIE ROY

N/Réf. : 37926